



Services

Définition

Une activité de services se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité/prestation technique ou intellectuelle. À la différence d'une activité industrielle, elle ne peut pas être décrite par les seules caractéristiques d'un bien matériel acquis par le client. La frontière entre biens matériels et immatériels est d'ailleurs ténue.

En France, l'appellation «secteur des services» est utilisée de façon plus restrictive, puisque limitée aux services principalement marchands non financiers, soit :

- les services rendus aux entreprises ;
- les services rendus aux particuliers ;
- les activités mixtes (hébergement-restauration, activités immobilières et information-communication).

Toutefois, les services dans leur sens le plus large, généralement donné par les anglo-saxons, désignent en fait les «activités tertiaires» qui comprennent :

- le tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, activités immobilières, information-communication) ;
- le tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).